

Bruxelles, le 16 juin 2020

Objet : Rétrocession d'une partie de votre acompte sur dividende du mois d'août 2020 au Fonds de Solidarité Solvay

Madame, Monsieur,
Chers actionnaires,

La crise à laquelle nous sommes toutes et tous confrontés a vu naître des initiatives diverses dont le trait commun est la solidarité vis-à-vis de ceux qui connaissent des difficultés. Les headquarters de Solvay se sont mués en fabriques de gel hydroalcoolique, des citoyens se sont associés pour créer des visières de protection et nous avons tous applaudi le corps médical.

C'est dans ce contexte que Solvay a entrepris de créer le Fonds de Solidarité Solvay en vue de venir en aide aux employés du Groupe et à leur proche famille qui, du fait de la crise du Covid-19, se trouveraient en situation de grande difficulté ou de détresse majeure face à laquelle ils ne disposent d'aucune autre forme de soutien. Le fonds sera un complément aux aides légales et volontaires faites par la société Solvay à ses collaborateurs.

Placé sous le haut patronage de la Fondation Roi Baudouin, ce fonds a été alimenté par les administrateurs, la CEO et les membres du Comité exécutif de Solvay ainsi que par les administrateurs et le Directeur de Solvac.

Les actionnaires de Solvay ont eux aussi été invités à contribuer à ce fonds, à hauteur d'un tiers du solde du dividende ex-2019.

Comme vous le savez, le Conseil d'administration de Solvac a d'ores et déjà pris la décision de principe de répondre favorablement à cette sollicitation, par une contribution à hauteur de 10 millions d'euros au minimum.

“ La liberté de définir votre contribution ”

A la manière des actions de solidarité évoquées en préambule, il nous semble qu'en contribuant à titre personnel au Fonds de Solidarité Solvay, les actionnaires de Solvac se voient offrir une opportunité de **confirmer le sens de leur investissement dans un fleuron de l'économie belge et de perpétuer l'héritage d'Ernest Solvay. C'est également un investissement dans la résilience de Solvay face à une crise dont on ne connaît pas encore la portée exacte.**

Nous inscrivants dans le strict respect du libre choix de chacun de nos actionnaires, **il vous appartient à présent de vous prononcer sur votre contribution personnelle.**

Pour ce faire, nous avons établi un formulaire simple ci-annexé vous permettant de définir le niveau de votre contribution de solidarité. Le montant de la contribution par action que vous aurez indiqué sera d'application sur l'ensemble de votre portefeuille Solvac. Le montant sera déduit du premier acompte de dividende, qui devrait en principe s'élever à 3,26 € brut par action et qui sera payable le 17 août 2020.

Nous vous invitons à nous communiquer votre choix par le biais du formulaire annexé d'ici le 3 août 2020 au plus tard.

“ Un motif de fierté qui nous animera longtemps ”

C'est en des temps incertains que les initiatives solidaires prennent tout leur sens.

Au-delà de l'importance stratégique qu'une contribution à ce fonds constitue pour Solvac et ses actionnaires, nous sommes convaincus que vous cernerez toute la portée de cette opération.

En apportant notre soutien à ces femmes et ces hommes dont le travail contribue directement à la hauteur des dividendes de Solvay, nous disposons d'une occasion d'illustrer la manière responsable et solidaire avec laquelle Solvac, soutenue par ses actionnaires, a toujours entrepris de remplir sa mission. C'est aussi une opportunité unique de donner à notre participation au sein de Solvay un impact réel et porteur de sens à l'échelle de la Société. C'est là un motif de fierté qui nous animera longtemps.

Par la présente, nous espérons avoir pu vous convaincre de contribuer activement à cette initiative. Nous demeurons bien entendu à votre entière disposition pour toute question éventuelle tant par **téléphone** (+32 2 639 66 30) et par **courriel** (investor.relations@solvac.be) que sur notre **site internet** (www.solvac.be.).

En vous remerciant pour l'attention portée à ce courrier, nous vous prions, Madame, Monsieur, Chers actionnaires, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Bernard de Laguiche
Administrateur délégué

Jean-Pierre Delwart
Président



Afin de vous guider dans votre choix et dans un souci de garder le propos le plus concret possible, la CEO de Solvay, Ilham Kadri, se propose de vous exposer les applications et la gouvernance de ce fonds au cours d'une session « Questions – Réponses » extraordinaire, destinée aux seuls actionnaires de Solvac. Cette session sera consultable à partir du 24/06 prochain à 12h30 via le site www.solvac.be.